

Le Collectif Aliment-Terre
États financiers
au 31 mars 2024

Rapport de l'auditeur indépendant	2 - 5
États financiers	
Résultats	6
Évolution de l'actif net	7
Flux de trésorerie	8
Situation financière	9
Notes complémentaires	10 - 15

Rapport de l'auditeur indépendant

Raymond Chabot
Grant Thornton S.E.N.C.R.L.
138, route 132 Ouest
New Richmond (Québec)
G0C 2B0

T 418 392-5001

Aux administrateurs de
Le Collectif Aliment-Terre

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'organisme Le Collectif Aliment-Terre (ci-après « l'organisme »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2024 et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » du présent rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2024 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion avec réserve

Comme c'est le cas dans de nombreux organismes sans but lucratif, l'organisme tire des apports de dons, d'activités de financement et de la Guignolée dont il n'est pas possible de vérifier l'intégralité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre vérification de ces apports s'est limitée aux montants inscrits dans les comptes de l'organisme et nous n'avons pas pu déterminer si des ajustements pourraient devoir être apportés aux montants des apports de dons, d'activités de financement et de la Guignolée, de l'excédent des produits par rapport aux charges et des flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement pour les exercices terminés les 31 mars 2024 et 2023, de l'actif à court terme aux 31 mars 2024 et 2023 et de l'actif net aux 1er avril 2023 et 2022 et aux 31 mars 2024 et 2023. Nous avons exprimé par conséquent une conclusion avec réserve sur les états financiers pour l'exercice terminé le 31 mars 2023, en raison des incidences éventuelles de cette limitation de l'étendue des travaux.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserve.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité, ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

1

Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C. R. L.

New Richmond
Le 16 septembre 2024

¹ CPA auditrice, permis de comptabilité publique n° A123501

Le Collectif Aliment-Terre

Résultats

pour l'exercice terminé le 31 mars 2024

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
	\$	\$
Produits		
Apports (note 3)	373 189	365 417
Dons	17 009	33 626
Activités de financement	12 885	6 815
Revenus de location	5 895	3 051
Intérêts	6 748	4 360
La Guignolée	32 825	33 325
Autres	1 714	
	<u>450 265</u>	<u>446 594</u>
Charges		
Salaires et charges sociales - Activités courantes	186 777	173 437
Salaires et charges sociales - Projets non récurrents	16 361	20 419
Salaires et charges sociales - Projet Nourrir notre monde	27 225	28 049
Activités communautaires	5 836	4 039
Cuisine collective	3 560	4 271
Dépannage alimentaire	17 856	15 748
Jardin collectif/communautaire	669	3 920
Assurances	6 007	5 036
Nourrir notre monde	2 085	2 851
Charges locatives		1 000
Déplacements et représentation	2 638	3 671
Énergie	3 778	3 280
Entretien et réparations	2 891	2 451
Fournitures et frais de bureau	9 468	3 486
Frais de formation	568	370
Frais - La Guignolée	32 450	33 700
Frais de réunion	254	443
Honoraires professionnels	58 245	20 192
Télécommunications	4 768	3 176
Frais bancaires	639	507
Taxes et permis	3 150	447
Intérêts sur la dette à long terme	5 028	3 840
Autres dépenses	1 420	
Amortissement des immobilisations corporelles	18 684	11 131
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	(3 112)	(3 475)
	<u>407 245</u>	<u>341 989</u>
Excédent des produits par rapport aux charges	<u>43 020</u>	<u>104 605</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Le Collectif Aliment-Terre

Évolution de l'actif net

pour l'exercice terminé le 31 mars 2024

				2024	2023
	Investi en immobilisations	Affecté à des projets	Non affecté	Total	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au début	58 275	285 895	40 081	384 251	279 646
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(15 572)		58 592	43 020	104 605
Affectation d'origine interne	7 266		(7 266)		
Solde à la fin	49 969	285 895	91 407	427 271	384 251

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Le Collectif Aliment-Terre

Flux de trésorerie

pour l'exercice terminé le 31 mars 2024

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits par rapport aux charges	43 020	104 605
Éléments hors caisse		
Amortissement des immobilisations corporelles	18 684	11 131
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	<u>(3 112)</u>	<u>(3 475)</u>
	58 592	112 261
Variation nette d'éléments du fonds de roulement	<u>49 780</u>	<u>(115 330)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	<u>108 372</u>	<u>(3 069)</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations corporelles et flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	<u>(5 154)</u>	<u>(191 272)</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Emprunts à long terme		80 000
Remboursements d'emprunts à long terme	<u>(42 112)</u>	<u>(1 516)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	<u>(42 112)</u>	<u>78 484</u>
Augmentation (diminution) nette de l'encaisse	61 106	(115 857)
Encaisse au début	<u>306 823</u>	<u>422 680</u>
Encaisse à la fin	<u>367 929</u>	<u>306 823</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Le Collectif Aliment-Terre

Situation financière

au 31 mars 2024

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
	\$	\$
ACTIF		
Court terme		
Encaisse	367 929	306 823
Autres créances (note 4)	<u>85 570</u>	<u>77 486</u>
	453 499	384 309
Long terme		
Immobilisations corporelles (note 5)	<u>178 853</u>	<u>192 383</u>
	<u><u>632 352</u></u>	<u><u>576 692</u></u>
PASSIF		
Court terme		
Salaires et vacances à payer	15 345	18 333
Produits reportés (note 6)	60 852	
Tranche de la dette à long terme échéant à moins de un an	<u>2 266</u>	<u>42 125</u>
	78 463	60 458
Long terme		
Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles (note 7)	52 512	55 624
Dette à long terme (note 8)	<u>74 106</u>	<u>76 359</u>
	<u>205 081</u>	<u>192 441</u>
ACTIF NET		
Investi en immobilisations	49 969	58 275
Affecté à des projets (note 9)	285 895	285 895
Non affecté	<u>91 407</u>	<u>40 081</u>
	<u>427 271</u>	<u>384 251</u>
	<u><u>632 352</u></u>	<u><u>576 692</u></u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil,

Administrateur

Administrateur

Le Collectif Aliment-Terre

Notes complémentaires

au 31 mars 2024

1 - STATUTS ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'organisme, constitué en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies (Québec), offre des services de dépannage alimentaire et crée des projets et des activités dans le but de contrer le phénomène de la pauvreté sur le territoire. Il est un organisme de bienfaisance enregistré au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu.

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Base de présentation

Les états financiers de l'organisme sont établis selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Estimations comptables

Pour dresser les états financiers, la direction de l'organisme doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes y afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que l'organisme pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Constatation des produits

Apports

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports affectés à des charges d'exercices futurs sont reportés et comptabilisés à titre de produits au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles ils sont affectés. Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils sont à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré. Les apports reçus à titre de dotations sont présentés comme des augmentations directes de l'actif net.

De plus, l'organisme constate les apports reçus sous forme de fournitures et de services lorsque la juste valeur de ces apports peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que l'organisme aurait dû se procurer autrement ces fournitures et services pour son fonctionnement régulier.

Produits de dons, activités de financement et La Guignolée

Les produits de dons, activités de financement et La Guignolée sont constatés lorsqu'ils sont encaissés.

Le Collectif Aliment-Terre

Notes complémentaires

au 31 mars 2024

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Actifs et passifs financiers

Évaluation initiale

Lors de l'évaluation initiale, les actifs et les passifs financiers de l'organisme sont évalués à la juste valeur qui est, dans le cas des actifs financiers ou des passifs financiers qui seront évalués ultérieurement au coût après amortissement, majorée ou diminuée du montant des commissions et des coûts de transaction afférents. Les actifs et passifs financiers de l'organisme provenant d'opérations entre apparentés sont évalués au coût.

Évaluation ultérieure

À chaque date de clôture, les actifs et les passifs financiers de l'organisme provenant d'opérations non conclues avec des apparentés sont évalués au coût après amortissement (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers) alors que ceux qui provenant d'opérations entre apparentés sont évalués selon la méthode du coût (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers).

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût après amortissement ou selon la méthode du coût, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative et si l'organisme détermine qu'il y a eu, au cours de l'exercice, un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs d'un actif financier, une réduction sera alors comptabilisée à l'état des résultats à titre de moins-value. La reprise d'une moins-value comptabilisée antérieurement sur un actif financier évalué au coût après amortissement ou selon la méthode du coût est comptabilisée aux résultats au cours de l'exercice où la reprise a lieu.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'organisme est de présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le positif et le négatif, ainsi que les placements dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition ou rachetables en tout temps sans pénalité.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles acquises sont comptabilisées au coût. Lorsque l'organisme reçoit des apports sous forme d'immobilisations corporelles, le coût de celles-ci correspond à la juste valeur à la date de l'apport plus tous les frais directement rattachés à l'acquisition des immobilisations corporelles, ou à une valeur symbolique si la juste valeur ne peut être déterminée au prix d'un effort raisonnable.

Le Collectif Aliment-Terre

Notes complémentaires

au 31 mars 2024

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Amortissements

Les immobilisations corporelles sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement dégressif aux taux annuels qui suivent :

	<u>Taux</u>
Bâtiment	4 %
Enseigne	20 %
Équipement et outillage	20 %
Équipement informatique	30 %

Réduction de valeur

Lorsque l'organisme constate qu'une immobilisation corporelle n'a plus aucun potentiel de service à long terme, l'excédent de la valeur comptable nette de l'immobilisation corporelle sur sa valeur résiduelle est comptabilisé en charges à l'état des résultats.

3 - APPORTS

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
	\$	\$
Subventions gouvernementales provinciales		
Centre intégré de santé et de services sociaux de la Gaspésie		
Programme de soutien aux organismes communautaires	190 869	162 633
Direction de santé publique Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine		8 813
Fonds d'urgence		9 713
Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale	10 745	10 293
Finance Québec		1 150
Subventions d'autres organismes		
Centraide Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	18 887	17 280
Alliance pour la solidarité	11 490	10 026
Unité régionale loisir et sport	20 118	
Le Regroupement des MRC de la Gaspésie	6 885	
Table des préfets		117 125
Banque Alimentaire du Québec	74 195	26 127
MRC de Bonaventure - Fonds Régions et Ruralité	40 000	2 257
	373 189	365 417

4 - AUTRES CRÉANCES

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
	\$	\$
Taxes de vente à recevoir	4 947	5 671
Subventions à recevoir	80 623	71 815
	85 570	77 486

Le Collectif Aliment-Terre

Notes complémentaires

au 31 mars 2024

5 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2024	2023
	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Coût	Amortis- sement cumulé	
\$	\$	\$
Terrain	44 149	44 149
Bâtiment	77 660	4 597
Enseigne	5 079	3 805
Équipement et outillage	107 693	49 547
Équipement informatique	10 557	8 336
	245 138	178 853
		68 304
		2 230
		76 107
		1 593
		192 383

6 - PRODUITS REPORTÉS

Subvention de fonctionnement

	2024	2023
	\$	\$
Solde au début		112 054
Montant constaté aux résultats		(112 054)
Montant encaissé pour le prochain exercice	60 852	
Solde à la fin	60 852	
Unité régionale loisir et sport	7 635	
Ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire	38 374	
Banque Alimentaire Québec	10 000	
Projet "La Guignolée"	4 843	
	60 852	

Les subventions reportées représentent des ressources non utilisées qui, en vertu d'affectations d'origine externe, sont destinées à couvrir les charges de fonctionnement du prochain exercice.

Le Collectif Aliment-Terre

Notes complémentaires

au 31 mars 2024

7 - APPORTS REPORTÉS AFFÉRENTS AUX IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
	\$	\$
Solde au début	55 624	3 438
Addition		52 186
Amortissement	<u>(3 112)</u>	<u>(3 475)</u>
Solde à la fin	<u>52 512</u>	<u>55 624</u>

8 - DETTE À LONG TERME

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
	\$	\$
Effet à payer, garanti par le gouvernement du Canada, sans intérêt, remboursé au cours de l'exercice		40 000
Effet à payer, garanti par une hypothèque sur le bâtiment et le terrain, 6,47 %, remboursable par versements mensuels de 595 \$, capital et intérêts, échéant en juin 2042	<u>76 372</u>	<u>78 484</u>
	<u>76 372</u>	118 484
Tranche échéant à moins de un an	<u>2 266</u>	<u>42 125</u>
	<u>74 106</u>	<u>76 359</u>

Les versements estimatifs sur la dette à long terme au cours des prochains exercices s'élèvent à 2 266 \$ en 2025, à 2 267 \$ en 2026, à 2 418 \$ en 2027, à 2 549 \$ en 2028 et à 2 751 \$ en 2029.

9 - AFFECTATIONS GREVANT L'ACTIF NET

Au 31 mars 2024, le total des montants affectés à des projets est de 210 895 \$ pour le projet de relocalisation, de 15 000 \$ pour les dépenses d'animation et de 60 000 \$ pour le projet d'accompagnement-jardin. Ces sommes présentant des affectations d'origine interne ne peuvent être utilisées pour aucune autre raison sans l'approbation du conseil d'administration.

Le Collectif Aliment-Terre

Notes complémentaires

au 31 mars 2024

10 - RISQUES FINANCIERS

Risque de crédit

L'organisme est exposé au risque de crédit relativement aux actifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière. L'organisme a déterminé que les actifs financiers l'exposant davantage au risque de crédit sont les autres créances (excluant les taxes de vente à recevoir), étant donné que le manquement d'une de ces parties à ses obligations pourrait entraîner des pertes financières importantes pour l'organisme.

Risque de marché

Les instruments financiers de l'organisme l'exposent au risque de marché, plus particulièrement au risque de taux d'intérêt, lequel découle à la fois des activités de fonctionnement et de financement :

Risque de taux d'intérêt

L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt relativement au passif financier portant intérêt à taux fixe.

Un effet à payer porte intérêt à taux fixe et expose donc l'organisme au risque de variations de la juste valeur découlant des fluctuations des taux d'intérêt.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité de l'organisme est le risque qu'il éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'organisme est donc exposé au risque de liquidité relativement à l'ensemble des passifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière.

11 - DÉPENDANCE ÉCONOMIQUE

L'organisme tire ses produits de subventions pour son fonctionnement. Ces subventions représentent 82 % des produits de l'organisme (82 % au 31 mars 2023).

12 - ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DU BILAN

Lors de la réunion du conseil d'administration du 14 septembre 2024, l'organisme a modifié les affectations d'origine interne de la manière suivante. Il a été résolu d'affecter l'excédent de l'exercice terminé le 31 mars 2024 de 43 020 \$ au projet de relocalisation. De plus, l'organisme a décidé de transférer une somme de 10 000 \$ qui était affectée pour le projet d'accompagnement-jardin et la somme de 15 000 \$ qui était affectée pour les dépenses d'animation dans le nouveau projet de récupération alimentaire. Le solde des affectations d'origine interne sera donc de 253 915 \$ pour le projet de relocalisation, 50 000 \$ pour le projet d'accompagnement-jardin et 25 000 \$ pour le projet de récupération alimentaire, à la suite de ces modifications.